

Punaises de lit: les locataires paient: un précédent ?

samedi 3 avril 2021

Trois bailleurs sociaux de Paris obtiennent une participation de leurs locataires à la suite de la signature d'un accord "punaises de lit".

Ainsi, 220 000 locataires mettent la main à la poche.

Le coût est jugé minime: 4 euros/an, soit 20% du total. Ce montant incite à la signature. Mais ne pas considérer les punaises comme une question de santé publique soulève quelques remous, et des élus dénoncent "un vide juridique".